

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Rue du Marché
51140 JONCHERY SUR VESLE

LES PERMANENCES :

Lundi 13h30 à 18h00

Mardi 13h30 à 19h uniquement sur rendez-vous

Mercredi 9h00 à 12 h00 - 13h30 à 18h00

Jeudi 9h00 à 12 h00

Vendredi 13h30 à 17h uniquement sur rendez-vous

Tél : 03 26 08 36 44

E-mail: msapjoncherysurvesle@orange.fr

Site internet :

www.famillesrurales.org/jonchery_sur_vesle



ESPACE PERMANENCES



Mission locale
mardi de 9h30 à 12h00
de préférence sur
rendez-vous

Assistante sociale
4ème jeudi du mois
de 9h00 à 12h00
de préférence sur
rendez-vous



ACCES GRATUIT

ET LIBRE POUR TOUS

Faciliter vos démarches au quotidien

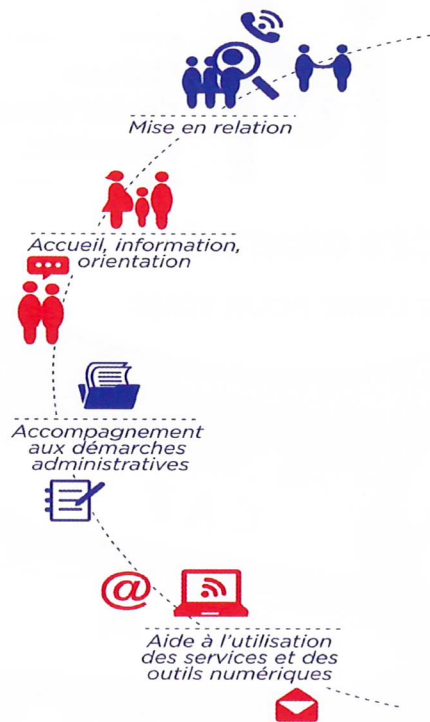
CAF

CPAM

MSA

CARSAT

DDFIP



ESPACE ACCUEIL

Formé par les organismes partenaires, l'agent d'accueil

- ◆ Vous conseille, vous oriente.
- ◆ Vous écoute, vous informe et facilite vos démarches auprès de toutes les administrations.
- ◆ Vous aide à la constitution de dossiers et à leur transmission.
- ◆ Vous accompagne si nécessaire dans l'usage d'internet et l'utilisation de l'outil informatique.

Concentré d'informations actualisées en permanence, l'agent d'accueil assure le lien avec les usagers et l'ensemble des organismes chargés de l'emploi, formation, des prestations sociales et familiales ainsi que toutes autres questions de la vie quotidienne.

ESPACE

PENSEZ A VOUS MUNIR DE VOS IDENTIFIANTS



Vous y trouverez l'essentiel des formulaires de demande d'allocations familiales. Aide dans vos démarches et dans la complétude de vos dossiers.
www.caf.fr

Accompagnement dans l'utilisation du site internet, et mise à disposition des différents formulaires.
www.ameli.fr



Un accueil vous sera réservé pour toute demande de documents, complétude de dossiers, utilisation du site internet, informations sur vos droits à la retraite.

www.carsat-norddest.fr



Du lundi au vendredi
De 9h15 à 11h15
Samedi de 10h à 12h

PARTENAIRES

ET DE VOS MOTS DE PASSE.

Vous pourrez y trouver un accès accompagné pour consulter le site internet et trouver de la documentation.
www.msa.fr



Vous pourrez bénéficier d'une aide pour vous connecter et effectuer vos démarches.
www.impot.gouv.fr

Accompagnement dans les téléprocédures liées aux certificats d'immatriculation et aux permis de conduire, remise de certificat de non gage.



Pôle Emploi : vous pourrez disposer d'une aide pour votre inscription, la constitution de votre demande d'allocation et d'un accompagnement pour votre recherche d'emploi (CV, lettres de motivation...).